
COPENHAGUE – Réunion conjointe : Conseil d'administration et la ccNSO
Mardi 14 mars 2017 – 11 h à 12 h CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Mesdames et messieurs, veuillez s'il vous plait prendre place dans la salle. On va commencer cette séance.

CHRIS DISSPAIN: Soyez les bienvenus à la séance Conseil d'administration-ccNSO. Katrina.

KATRINA SATAKI: Bonjour. Merci à tous. C'est toujours un grand plaisir d'être ici avec le Conseil d'administration. On apprécie presque autant cette réunion que celle qu'on a avec le GAC.

On va commencer avec deux mises à jour, deux actualités qui figurent ici en bas de page. D'abord, sur le processus de développement de politiques de la ccNSO, mécanismes de retrait et de révision, à titre d'information uniquement.

Nous avons un groupe de travail qui a été créé et chargé d'élaborer des chartes sur notre PDP avec un groupe de travail.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons publié un rapport qui figure sur notre site web. Dans ce rapport, vous pourrez trouver des questions qui ont été identifiées par notre directeur de problème, et dans ce rapport, on a également essayé de réunir les commentaires reçus au titre des commentaires publics et les commentaires reçus de la part de nos groupes de travail au cours de leurs travaux.

Donc, nous espérons pouvoir commencer ce processus demain lors de notre réunion du conseil de la ccNSO, où nous annoncerons ce PDP.

Ensuite, deuxième mise à jour: groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires. Vous saurez peut-être que ce groupe de travail a publié un rapport intérimaire et attend les commentaires de différents groupes.

L'idée principale ici, c'est que ce groupe ne peut apparemment pas atteindre un consensus sur l'utilisation des codes à trois lettres pour les TLD. Et donc, il va falloir plus de discussions et il faudra organiser plus de réunions pour ce groupe de travail. Donc voilà les deux informations qu'on voulait vous transmettre.

CHRIS DISSPAIN:

Katrina, avez-vous des informations par rapport au calendrier de ce PDP ?

KATRINA SATAKI: Oui. Alors peut-être que c'est un scénario optimiste, mais dans un scénario optimiste donc, ce serait janvier 2019. Il nous reste deux ans. Ce qui inclut aussi toutes les périodes de commentaires publics pour intégrer chaque fois que nécessaire les commentaires reçus.

Mais ça, je le répète, c'est un scénario optimiste.

CHRIS DISSPAIN: Merci beaucoup.

KATRINA SATAKI: Ensuite, premier point sur cette liste, concernant la mise en œuvre des nouveaux statuts. Nous avons cru comprendre que la mise en œuvre de nos processus et mécanismes liés aux nouveaux statuts sont en cours. En tout cas, dans notre communauté, on y travaille très dur.

Toutefois, il existe certains domaines qui ne sont pas encore très clairs pour nous, en particulier peut-être l'annexe D. Et par rapport aux nouveaux champs d'action, à la nouvelle portée, il y a certaines choses qui doivent être complétées. Par exemple, la désignation de tout le Conseil d'administration et la désignation ultérieure des directeurs à titre individuel. Donc d'après nous, ce

processus devrait être dûment accompli, mais nous aimerions connaître votre point de vue là-dessus.

Ensuite, les normes opérationnelles pour les révisions spécifiques. Ça, on en a déjà parlé, et nous espérons qu'elles sont en cours.

Nous espérons que dans un avenir proche, il... On pourra mettre en place des procédures et des processus pour effectuer, par exemple, un changement aux statuts, changements fondamentaux.

Ensuite, on a trois questions. D'abord, quelles sont, d'après vous, les choses les plus importantes qu'il faut mettre en place en l'état actuel des choses ? C'est la première question.

CHRIS DISSPAIN: Est-ce que vous parlez d'une manière générale ou est-ce que vous posez la question par rapport aux statuts ?

KATRINA SATAKI: Limitons-nous aux statuts.

CHRIS DISSPAIN: Alors, je dirais que les statuts anticipent un certain nombre de mécanismes qui devront être utilisés pour que les choses se produisent. Donc, je pense que pour la communauté, il faut

s'assurer que ces mécanismes et que les conditions requises par les comités soient réunies de sorte que si on en a besoin ces mécanismes soient en place.

Par exemple, le Conseil d'administration a dit l'autre jour que nous proposons un changement de statut. Mike et Becky viennent d'en parler avec vous à la ccNSO. Et ça, ça va impliquer un certain nombre de changements aux statuts qui devront être approuvés ou pas d'ailleurs, et ensuite, il faut mettre en place ces processus pour que la communauté puisse y faire face. Ça, c'est d'après moi la chose la plus importante.

Je ne sais pas si Steve a un autre point de vue, ou veut ajouter quelque chose ?

STEVE CROCKER:

Alors par rapport à ça, on a la communauté habilitée. Et à l'origine, je pensais qu'il n'y avait pas grand-chose à faire, mais en fait, il faut faire des choses de manière régulière. Donc la question est de savoir quels mécanismes et processus à mettre en place et ce qu'il faut faire pour aider à cela ?

Et je peux également dire que le Conseil d'administration pense et moi j'y pense, au fait de savoir s'il y a des lacunes. Qu'est-ce qu'il faudrait qu'on fasse pour soutenir l'esprit et la lettre, en plus de la lettre, dans ce qu'on fait pour travailler de manière

plus coopérative et soutenir davantage ? Donc ça, c'est un petit peu pour combler les lacunes qu'il pourrait y avoir.

KATRINA SATAKI: Oui. Est-ce que nous, ccNSO, on pourrait faire quelque chose de plus pour aider la communauté et le Conseil d'administration ? Est-ce que vous attendez quelque chose de notre part ?

CHRIS DISSPAIN: Bon, je ne sais pas. Steven a beaucoup travaillé là-dessus. Peut-être qu'il faudrait que la communauté prenne l'initiative là-dessus.

STEPHEN DEERHAKE: Oui. On a beaucoup travaillé et la communauté doit être à même de se préparer pour anticiper, par exemple, les forums publics, etc. On est en train de travailler là-dessus et j'espère que nous serons tous prêts en tant que CC, et que les représentants de CC seront également préparés.

J'espère que le forum public va pouvoir gérer cette demande d'approbation et que ce sera un bon test pour tester ce nouveau système.

J'espère que nous sommes prêts. Je pense que oui. Mais j'aimerais remercier le Conseil d'administration qui fait en sorte

de bien faire les choses et faire en sorte qu'ils font ce qu'ils veulent faire, c'est-à-dire ça a plus de sens pour moi de procéder de cette manière. Et j'aimerais remercier les membres du Conseil d'administration qui sont venus plus tôt aujourd'hui et qui ont répondu aux questions de la communauté habilitée par rapport à ce changement des statuts.

KATRINA SATAK: Merci Stephen. Peut-être qu'il y a quelqu'un dans la salle des collègues ccTLD qui aimerait ajouter quelque chose ? Si ce n'est pas le cas... Oui.

STEVE CROCKER: L'une des choses qui a été soulignée, c'est le roulement KSK, et il va y avoir un processus étendu par rapport à cela.

Dans la communauté CC, on voit qu'il y a une préoccupation. Est-ce que c'est le cas ou pas dans vos discussions ?

KATRINA SATAKI: Oui. Nous procédons à un roulement de nos clés régulier.

STEVE CROCKER: Bon. C'est très bien, mais ce n'était pas la question. La hiérarchie au plus haut niveau va changer et la préoccupation est la suivante. Les systèmes finaux pour procéder à la validation, ils

ne sont pas à même de le faire. Donc ça va entraîner un certain nombre de coups de fil, etc.

STEPHEN DEERHAKE: Je vais répondre brièvement. Il y a eu très peu de discussion là-dessus au CC de manière formelle, par rapport au roulement de clé, mais je pense que les personnes de TLD vont s'en charger tôt ou tard pour faire en sorte que les TLD qui sont en train d'être signés en fassent partie.

KATRINA SATAKI: Merci. Nous passons au point suivant. On l'a couvert d'ailleurs un petit peu lors de notre réunion avec certains des membres du Conseil d'administration et l'équipe du MSSI par rapport à toutes les révisions qui arrivent.

La ccNSO a noté qu'actuellement il y a trois révisions spécifiques qui sont en cours sur les nouveaux statuts. En tout cas, elles vont être lancées bientôt : le SSR, ATRT3 et une autre révision. Et nous savons aussi, en tout cas nous savions, et nous étions prêts pour la révision ccNSO. On a pu la repousser, cette révision.

Dans les deux prochaines années, nous espérons participer à un certain nombre de révisions, six ou sept, qui nous concernent, qui concernent de manière directe la communauté.

Et peut-être qu'avec toutes ces révisions, il faudrait changer le nom de notre communauté et passer de ccNSO à ccNSRO.

Mais la question est de savoir qui est chargé de la gestion de toutes ces révisions, d'une part, pour éviter le chevauchement entre toutes ces révisions et en plus, pour garantir la valeur ajoutée de chacune de ces révisions.

CHRIS DISSPAIN:

Rinalia.

RINALIA ABDUL RAHIM:

Merci de cette question, Katrina. La raison pour laquelle moi je dois répondre à cette question, c'est que je préside le comité sur la révision organisationnelle et nous travaillons sur les politiques, processus et procédures. Et en fonction du résultat de la réunion du Conseil d'administration jeudi, il y aura des révisions spécifiques qui concerneront les comités et donc qui concerne votre question plus particulièrement.

Par rapport à la gestion des révisions, je crois que le MSSI a un rôle à jouer en termes de révision organisationnelle. Ils gèrent les projets et les révisions elles-mêmes. Et en termes de révisions spécifiques, ils soutiennent les équipes de révision. D'après ce que j'ai compris, vous avez une préoccupation par rapport aux normes opérationnelles et la manière dont on

organise ces révisions spécifiques. On sait qu'on est en train de travailler là-dessus avec la communauté. Il y a eu des séances où la communauté a été invitée à faire des contributions et on est en train de passer à l'adoption formelle de normes opérationnelles pour les révisions spécifiques.

Et j'espère que nous allons avancer rapidement avec la communauté. Merci.

KATRINA SATAKI:

Merci beaucoup, Rinalia. Y a-t-il quelque chose que la ccNSO peut faire pour faciliter le processus ? Peut-être pour donner notre point de vue pendant la période de consultation. Enfin, de toute façon, nous le ferons, mais...

RINALIA ABDUL RAHIM:

Ce que vous pourriez faire est de clarifier certaines de vos préoccupations par rapport à d'autres parties de la communauté pour voir s'il y a un consensus au sein de la communauté pour l'avenir. Par exemple, il y a la question de savoir qui détermine l'ampleur de la révision pour une révision spécifique. Et je crois qu'il est important qu'on soit d'accord avant d'avancer.

Les statuts sont silencieux là-dessus. Donc sur la base du sens commun, sur la base de bonnes pratiques, je crois que l'ampleur

de la révision doit être définie avant que l'équipe de révision soit mise en place et commence son travail. C'est un petit peu comme un exercice de création de charte un petit peu. C'est ce qu'on a fait dans d'autres domaines de l'ICANN. Donc, je pense qu'il est important que nous comprenions vos préoccupations, vos obstacles, de manière à ce que nous puissions nous mettre d'accord et avancer plus vite.

Vous avez également mentionné la possibilité de remettre la révision de la ccNSO. Alors, il faut que ceci soit approuvé par le Conseil. Il y a une certaine souplesse au niveau des statuts par rapport à la faisabilité de ces révisions et ce que mon comité fera, c'est que nous enverrons un communiqué au président des révisions qui vont bientôt avoir lieu – donc vous, également le RSSAC et le SSAC – pour vous demander si vous êtes prêt ou si vous avez besoin de davantage de temps pour la révision étant donné les préoccupations.

Si la réponse est oui, que vous êtes prêt, à ce moment-là, l'organisation de l'ICANN se préparera pour appuyer ces révisions selon le calendrier. Si, par contre, vous nous dites que vous avez besoin de davantage de temps, il y aura une recommandation qui sera soumise au conseil et aux commentaires publics pour vous donner une certaine souplesse.

CHRIS DISSPAIN:

Ce qu'on peut faire en ce qui concerne les révisions. En fait, les révisions avant, c'était l'AoC : maintenant, on les appelle révisions spécifiques.

Alors ces révisions spécifiques, ce qu'on pourrait faire, c'est que dans tous les cas, que ce soit le RDS ou tout ce qui est relatif à la sécurité et à la stabilité, donc les responsables de la communauté, des différentes SO et AC, doivent se mettre d'accord pour s'occuper de la logistique de ces révisions. Donc, le fait que l'ampleur de ces révisions doit être limité, de considérer les anciennes révisions et la mise en œuvre de ces révisions.

Et dans le cas du WHOIS, il faudra prendre en compte le fait qu'il y a un certain nombre d'autres activités qui sont en cours actuellement. En ce qui concerne les services d'annuaire, il a un processus de développement de politiques de la ccNSO justement sur cette question. Donc, il n'est pas forcément utile que les révisions couvrent des informations qui ont déjà été couvertes par d'autres processus ou de finalement soulever d'autres questions qui sont en cours de développement dans le domaine de l'ICANN.

Ce qui serait utile, c'est qu'il y ait en fait des représentants de la ccNSO dans ces différentes équipes et que les choses soient claires. Et que ces révisions doivent être limitées dans leur

domaine d'application. L'idée, c'est de s'assurer que la tentation d'élargir l'application de la révision, ce à quoi elle s'applique, ne soit pas suivie. Je pense que c'est ça l'idée. En tout cas, je plaiderais en faveur de ça par rapport aux révisions.

KATRINA SATAKI:

Merci. D'autres questions ?

Donc, nous allons passer aux questions que nous a posé le Conseil et je dois vous dire que nous avons une excellente réponse pour la première.

Alors Mathieu, est-ce que je peux vous demander de faire part de notre point de vue ? Donc en quelle mesure est-ce que nos membres sont actifs dans leur participation à la Piste de travail numéro 2 concernant la redevabilité ?

MATHIEU WEILL:

Merci beaucoup, Katrina. Je suis co-président nommé à la ccNSO et donc de toute évidence, je suis très impliqué.

Je crois que la réponse très intéressante qu'on vous a mentionné, c'est la participation stratégique à la Piste de travail numéro 2 sur la redevabilité. Lors de la Piste de travail numéro 1, l'intérêt était énorme. Il a un petit peu baissé. Mais si vous regardez le panneau de contrôle, En fait les informations qui

sont publiées tous les mois par ce groupe... Il est excellent et la participation de la ccNSO n'a pas nécessairement été excellente en matière de quantité, mais par contre, elle a été de qualité.

Donc, les membres qui sont nommés sont très impliqués. Ils font énormément de travail avec Jordan Carter, donc qui est un des co-rapporteurs, avec Giovanni Seppia qui participe à beaucoup de groupes. Il y a Rosalia Morales du Costa Rica qui a rejoint le groupe et qui est très active dans les discussions sur la redevabilité SO-AC. Donc, nous sommes présents.

Maintenant, que peut faire le Conseil et l'organisation ICANN pour encourager encore davantage notre participation ? Je crois que déjà respecter les délais.

Donc, on parle de respecter les délais et je trouve que c'est très bien. Alors, il y a différentes idées là-dessus. On n'a pas eu nécessairement le temps d'en parler lors de la réunion de la ccNSO parce qu'on se réunit demain.

Mais je peux vous faire part de certaines idées potentielles.

Premièrement, le point dont on parlait tout à l'heure, donc d'éviter ou tout du moins de ne pas dupliquer les efforts avec l'ATRT3. Ça, c'est une réelle question. En tout cas, nous avons certaines suggestions à faire là-dessus. Et bien sûr que ce n'est

pas au CCWG de décider de l'ampleur de la révision. Mais je crois que c'est un domaine dans lequel on pourrait travailler, à la fois au Conseil et dans les organisations membres.

Deuxièmement, j'aimerais mettre l'accent sur l'implication excellente des membres du Conseil d'administration dans la Piste de travail numéro 2. Donc ça, c'est important pour continuer de rester fidèle aux délais. Donc, le fait de fournir des points de vue rapidement. Souvent, ils poussent les groupes à avancer plus rapidement et je crois que c'est un excellent exemple de ce qui se passe. Puisque suite à la Piste de travail numéro 1, nous avons tiré certaines leçons et donc nous sommes enthousiastes par rapport à une meilleure collaboration avec le Conseil. Et également, accepter les délais, les délais donc un petit peu repoussés, parce que cela permettrait de nous aider à terminer notre travail dans les temps.

Et enfin, un aspect qui pourrait être utile et le Conseil pourrait nous aider par rapport à ça. C'est donc encourager notre président et notre PDG à appuyer une collaboration plus étroite dans le domaine de la redevabilité du personnel. Nous avons un petit peu du mal dans ce domaine. Nous n'arrivons à établir une communication avec le personnel. Il ne faut pas que ce soit uniquement la communauté qui parle du personnel. Parce que cela dépendra de la relation que nous avons avec le personnel. Il faut qu'on ait un dialogue qui soit instauré. Donc, je pense qu'il

serait bien que le Conseil parle au PDG et au président de la manière de procéder dans ce domaine. Nous avons parlé de la possibilité de mettre en place une expérience pilote. Donc on pourrait peut-être en parler au personnel pour voir comment nous pouvons mieux collaborer, donc collaborer entre la communauté et le personnel. C'est tout.

BECKY BURR:

Merci beaucoup pour cette excellente réponse. Et effectivement, ma réponse peut également être intéressante. Une des raisons pour laquelle je vais vous la faire, c'est... Bon. Déjà, je comprends le sens de votre réponse : donc la participation stratégique, la focalisation sur la qualité plutôt que sur la quantité. C'est justement caractéristique du cc.

Ceci étant, la ccNSO est impliquée dans un PDP très complexe cette année qui va occuper énormément de temps, consommer beaucoup de ressources. Et donc, déjà j'aimerais exprimer ma reconnaissance par rapport à ça.

Maintenant, le problème que j'ai ou plutôt la préoccupation que j'ai, c'est que la participation a quand même chuté beaucoup. Et en plus, elle n'est pas régulière. Donc lorsque je participe à ces appels de la Piste de travail numéro 2, je remarque qu'il y a en général un petit nombre de personnes qui sont présentes. Et le risque, ça pourrait être de ne pas avoir un point de vue équilibré,

total, représentant toute la communauté. Alors il y a des gens pour qui la question n'est pas très intéressante, donc voilà, on ne s'en occupe pas. Je pense qu'il faut faire attention. Il peut y avoir en fait risque de mainmise dans ce cas. Je ne connais pas la réponse. Je sais que vous avez beaucoup à faire. Mon intention est simplement de quand même soulever la question. En tout cas, c'est ce qui a motivé la question au départ.

MIKE SILBER:

J'espérais que le conseil de la ccNSO viendrait nous rejoindre, mais vous avez décidé de ne pas le faire. Donc, je voulais simplement expliquer un petit point. En fait, on pensait être entre amis.

Alors par rapport à cette question, pour moi, la voix de la ccNSO m'a manqué sur certaines des questions. Je pense qu'ils ont une influence, qu'ils ont beaucoup d'expérience. La juridiction est par exemple l'une de ces questions qui me vient à l'esprit. Sur la base des principes, j'aime avoir la réponse saine de la ccNSO sur certaines questions. Ce n'est jamais simple, mais ce serait bien d'avoir des voix équilibrées dans la question, dans la discussion, pardon. Parce que la conversation est dominée. Elle est dominée par des personnes qui ne sont pas nécessairement satisfaites.

MATHIEU WEILL:

Je suis très impliqué dans cette question de la juridiction. Donc, j'aimerais répondre et puis, j'aimerais répondre à la question du nombre de personnes qui est limité. Premièrement, je vous encourage à ne pas uniquement lire la liste de diffusion, mais à écouter les appels aussi. Parce que parfois les discussions ne sont pas nécessairement le centre de la discussion. Donc, la liste de diffusion ne reflète pas nécessairement les progrès, le plan de travail, etc. Donc, je vois exactement ce que vous voulez dire et j'ai déjà eu beaucoup de conversations là-dessus avec d'autres participants. Mais si vous écoutez les appels, vous verrez qu'il y a davantage de substance et que les discussions ne sont pas aussi inquiétantes qu'il pourrait sembler, si vous vous limitez à la lecture de la liste de diffusion.

BECKY BURR:

Par rapport à ceci, je dois mentionner que je participe à tous les appels. Et je pense que ce qui pourrait aider là-dessus, il faut savoir qu'il y a des camps. Il n'y a pas de discussion. Et donc, il me semble... Alors, je reprends. L'Internet est international. Le DNS doit être coordonné au niveau international et l'ICANN doit donc pouvoir effectuer sa mission au niveau international. À mon avis, pour diverses raisons, il y a une certaine anxiété qui existe. Et il me semble également qu'une des meilleures pratiques de l'ICANN devrait toujours être de connaître les différentes options qui existent, les différentes étapes qu'il faut

suivre, pour nous assurer que notre mission est réellement internationale. Et donc, le moment est peut-être venu de demander à l'organisation de reconsidérer cette question. Je ne pense pas que la discussion sur la Piste de travail numéro 2 n'est pas nécessairement le bon endroit, mais il faut quand même reconnaître qu'il existe une anxiété dans ce domaine. Et donc, il nous faut absolument pouvoir rassurer la communauté, leur dire que l'organisation en est consciente, leur dire en fait de revenir de temps à autre pour nous rassurer un petit peu, pour nous dire que ça fonctionne.

GÖRAN MARBY:

Je voulais simplement vous tendre la main. Nous sommes très heureux d'avoir reçu l'invitation que nous avons reçue très récemment, qui a donc pour but d'essayer de voir ce que nous pouvons faire au sein de ce groupe de travail. Je crois qu'il est vraiment important de savoir... Il y a eu un excellent commentaire la semaine dernière. C'est une question de fonction, ce n'est pas une question de personne. Donc, c'est ensemble que nous devons voir comment nous pouvons fonctionner, comment nous pouvons répondre à la question. Donc, merci pour votre invitation, et nous allons collaborer et travailler ensemble sur ce point.

JORDAN CARTER

Alors c'est un petit complément par rapport à ce qu'a dit Becky en matière d'implication. On avait quatre projets qui étaient en cours lors de la Piste de travail numéro 1. Il y avait beaucoup de soutien, beaucoup d'appui. On avait un délai. Il y avait de toute évidence de grands intérêts pour la communauté. Maintenant, nous avons neuf groupes, mais la pression externe est moindre. Il n'y a pas d'élection aux États-Unis. Pour moi, faire le suivi de quatre différentes choses, ça va. Mais neuf, c'est beaucoup plus compliqué. Donc si on ne veut pas avoir de problème de mainmise, et bien à ce moment-là, il faut peut-être changer d'approche. Peut-être qu'il faut moins se dépêcher. Mais il faut savoir que le burnout, ça existe.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, je suis d'accord. Et peut-être d'ailleurs que Mathieu veut faire un commentaire là-dessus en tant co-président du CCWG et également, en tant que membre de la ccNSO. En tout cas, pour moi, ce qui m'inquiète, c'est qu'au CCWG lors de la Piste de travail numéro 1, nous avons une série de groupes de travail au sein desquels il y avait une bonne participation. C'était vraiment les bases du travail qui avaient été mises en place. Donc ensuite, on est passé à la couche supérieure, les organisations membres qui ont donc approuvé tout ce travail de base. Alors s'il n'y a pas dans les groupes sur la Piste de travail numéro 2 suffisamment de personnes, et si l'intérêt baisse, je comprends le problème

d'énergie, mais cela veut dire en haut on n'a pas l'adhésion qui existait au CCWG de la Piste de travail numéro 1. Pourtant, il y a quand même des recommandations qui sont faites et qui remontent pour approbation. Donc voilà la question que je vous pose. Qu'en pensez-vous ?

MATHIEU WEIL:

Personnellement, j'ai déjà dit ceci officiellement. Il y a une grosse différence entre la Piste de travail numéro 1 et la Piste de travail numéro 2. Il y avait une date limite, qu'on l'admette ou pas. En fait, il y a des gens qui me disent, qui commentent, qui disent qu'il n'y avait pas vraiment de date limite, mais il y en avait une. Mais pour la Piste de travail numéro 2, nous n'avons pas de date limite. Je pense qu'on est d'accord là-dessus. Et donc, l'exercice est complètement différent. Par conséquent, il nous faut justement éviter cette mainmise et trouver les bonnes mises en garde, trouver les bonnes protections pour qu'il n'y ait pas de mainmise. Mais également, les questions ne sont pas les mêmes. Les questions que nous traitons ne sont pas les mêmes. Il y a beaucoup plus de questions sur la diversité, la redevabilité du personnel, etc. Ou alors il y a l'interprétation, le cadre d'interprétation par exemple. Et donc, par conséquent, il est naturel que la communauté ne s'organise pas au même niveau. Donc je pense qu'il serait bien que les gens aient davantage de temps pour revoir les documents, pour que la discussion se

passe de manière plus modérée, de manière plus lente pour que les gens aient le temps de le faire. Et puis, je crois que l'implication du Conseil, c'est justement un moyen de protection, de mise en garde qui permettrait d'éviter que n'importe quel groupe, qu'un groupe quel qu'il soit, aille trop loin de manière à nous ramener à la réalité de l'ICANN, au budget de l'ICANN, de manière à nous recentrer en fait. En tout cas, je crois que c'est important.

CHRIS DISSPAIN:

J'aimerais mettre l'accent sur une chose que vous avez dite. La question de l'absence de date limite – à moins qu'on change la structure, ce qu'on peut faire, ce n'est pas en fait qu'il y a un petit groupe de travail qui continue. Mais en fait, c'est tout le CCWG qui doit continuer d'exister dans la structure telle qu'elle est actuellement. Alors deuxième chose par rapport à la date limite. Ce n'est pas qu'on n'avait pas de date limite. Parce que est-ce que le projet continue in eternum ? Ou alors est-ce qu'à un moment vous vous dites « Ah bien, je pense que c'est terminé » ? Comment vous savez que c'est terminé en fait ?

MATHIEU WEILL:

En fait, j'encouragerais une discussion avec le Conseil et les organisations chartes, membres, pardon. Ce n'est pas à nous d'en parler. Ce n'est pas avec la ccNSO.

Alors en ce qui concerne le fait de la conclusion du projet, quand est-ce qu'on a terminé ? Quand est-ce qu'on considère que le projet est accompli ? Je l'ai déjà dit plusieurs fois. Je crois que cette discussion est tout à fait légitime et je pense qu'elle aiderait. Elle serait utile d'une manière générale. Mais ce n'est pas le point de vue de notre groupe. Mais ça, c'est encore une autre histoire.

CHRIS DISSPAIN:

Alors Becky a une question pour Jordan. Si vous voulez bien revenir, Jordan.

BECKY BURR:

Je crois que, puisque vous faites partie, vous êtes un des rapporteurs pour l'auto-redevabilité, c'est ça ? Et étant donné que Mathieu a des questions qui soulèvent beaucoup de choses, j'aimerais en fait réfléchir à quelque chose avec vous. Vous vous occupez d'une organisation, vous avez des structures qui s'assurent que votre personnel soit redevable par rapport à vous, n'est-ce pas. Donc parfois, quand j'entends le groupe de travail, je me dis qu'il doit exister une certaine tension entre l'efficacité de l'organisation, le fait qu'on souhaite que le PDG et que le Conseil soient redevables. En tant que personne qui gère moi-même du personnel, je m'attends à ce que les gens viennent me voir s'il y a un problème de performance.

Et donc, ce que j'aimerais vous expliquer, c'est que tous nous comprenons ce problème de tension, de gestion du personnel. Mais ce que j'aimerais savoir, c'est si on pourrait en fait expliciter un peu cette tension de manière à apporter quelque chose à la conversation.

JORDAN CARTER:

C'était une question presque. Alors je me suis porté volontaire pour être rapporteur dans ce groupe, parce que je voulais en fait qu'il n'y ait pas quelqu'un qui soit en fait directeur de la discussion. Je ne voulais pas que personne ne travaille pour personne, parce qu'ils travaillent pour tous. Je ne voulais pas non plus qu'on se retrouve à un petit peu chercher un peu partout des problèmes. Donc, je pense qu'effectivement expliciter les choses, ça pourrait être utile. Maintenant avec Avri, qui est l'autre rapporteur, ce que nous essayons de faire, c'est de trouver quels sont les changements en matière de structure, peut-être la création de nouveaux fora qui n'interrompent pas la chaîne de commandement. Donc l'idée, c'est qu'il faut prendre en compte le commentaire de la communauté sur la redevabilité. C'est ce que j'essaie de faire dans le groupe. Que veut dire la redevabilité du personnel ? Qu'est-ce que ça ne veut pas dire ? Et effectivement, si ça permet de réduire les tensions ou les préoccupations, et bien c'est une bonne chose.

STEVE CROCKER:

Tout ceci me donne le sentiment de déséquilibre. Par rapport à la suggestion, il semblerait que tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a un problème. Ce qui est proposé, c'est un type de solution. Et ensuite, on revient en arrière par rapport à cette solution et ce à quoi elle doit ressembler.

Donc si je prends un peu de recul et que je considère un petit peu les principes, c'est ce que disait Göran tout à l'heure – en fait c'est lui qui prendra la décision finale s'il y a un problème de performance au niveau du personnel, et bien c'est à lui qu'il faut s'adresser. C'est à lui que le Conseil et la communauté doivent s'adresser.

Ce qui me semble quand même étrange, c'est que je n'ai peut-être pas les mêmes données que vous. Mais je ne vois pas d'exemple. De quoi parlez-vous en fait ? Si c'est un problème structurel, c'est une chose. Si c'est des personnes spécifiques, c'est encore autre chose. S'il y a des exemples précis où certaines circonstances ont créé une situation. Les choses ont mal été gérées. C'est encore autre chose.

Moi, j'ai un petit peu le sentiment qu'il vaudrait mieux traiter cette question de manière plus candide, informelle, et sans avoir une conversation un peu menaçante pour savoir de quoi exactement on parle, de manière à pouvoir un petit peu discuter

des améliorations éventuelles à mettre en place pour s'occuper du problème.

Il y a trop d'ouverture en fait par rapport à ce que nous savons et ce que vous proposez.

JORDAN CARTER:

Je suis tout à fait d'accord avec vous, et c'est justement pourquoi nous voulons changer notre focalisation. C'est notre demande de vendredi.

Nous avons besoin de personnes à qui parler de l'organisation ICANN pour avoir justement cette conversation de manière à ce que les problèmes soient mis sur la table, de manière à ce que nous puissions nous focaliser sur des problèmes systémiques, ce sont des problèmes systémiques et non pas des problèmes personnels. Voilà ce qu'ils sont et que pouvons-nous faire ?

Donc nous avons une réunion avec Teresa et Göran. Nous avons également une autre réunion demain avec Teresa et c'est exactement le type de conversation que nous souhaitons avoir pour avoir le type de résultat que vous venez de mentionner.

STEVE CROCKER:

Je vous comprends. Je regarde la transcription et je vois quelque chose de très intéressant. « Avri et moi, nous avons un

egg mou. » Un egg mou, alors là en anglais, il semblerait qu'il y ait une erreur.

JORDAN CARTER: C'était une réunion en fait. L'egg mou, ça voulait dire « meeting » en anglais.

STEVE CROCKER: On adore les nouveaux termes. Nous avons en fait une langue étrangère que nous parlons à l'ICANN. C'est...

CHRIS DISSPAIN: Merci Jordan.

Nous allons passer au deuxième point. Donc avis et politique. Qui sont les priorités au sein de votre groupe ?

KATRINA SATAKI: Comme je l'ai déjà mentionné au début, nous avons un PDP très important dont nous nous occupons cette année. Nous allons le lancer demain.

Au début, je craignais que nous n'ayons pas assez de temps. Mais puisque nous avons le temps, si les détails vous intéressent, et bien je demande à la personne qui s'en occupe de nous en parler un petit peu.

CHRIS DISSPAIN: Oui, je pense que ce serait très utile.

KATRINA SATAKI: Donc effectivement, cette personne, Bart, pourrait peut-être clarifier des points qui sont importants pour le Conseil.

CHRIS DISSPAIN: Bart, désolé de vous demander d'en parler comme ça à brûle-pourpoint. Je pense que c'est important.

KATRINA SATAKI: Oui, en attendant Bart... Dans le domaine de la mise en œuvre, on travaille sur les lignes directrices internes pour s'assurer qu'elles soient en place lorsqu'on va devoir agir.

CHRIS DISSPAIN: Merci beaucoup. Parfait. Bart, à toi.

BART BOSWINKEL: Alors, une fois encore pour l'actualité du ccTLD, ça, ça anticipe un petit peu la discussion qu'on va avoir d'ici une vingtaine de minutes.

Ça a commencé avec trois questions du Conseil et je vais partager ça avec Deck après la réunion.

La première : Est-ce que le conseil de la ccNSO devrait lancer un PDP sur la politique de développement pour un mécanisme de révision et le retrait des ccTLD ?

Et pourquoi c'est intéressant, ça, je vais y faire référence dans une minute. La deuxième question par rapport à la question que vous venez de poser concernant les ressources, calendrier, date butoir, etc. Est-ce que le Conseil devrait lancer un ou deux PDP ? Parce que ça, ça a un impact sur les délais, sur le nombre de bénévoles, l'expertise, etc.

Et troisième question, et là encore c'est lié à un groupe de travail ou autre, en tout cas un groupe de travail, parce que ça, c'est une condition sine qua non au titre de l'annexe B et de ses règlements.

Afin de commencer un PDP, une des questions principales qui se pose, c'est qu'elles sont les questions à régler. Est-ce qu'il y a une raison d'être à cela ? Donc on a élaboré une liste de questions, de problèmes identifiés par rapport à l'ampleur du mécanisme de révision.

Et les questions auxquelles doit répondre le groupe de travail, les décisions qui sont sujettes, décisions ou actions qui sont

sujettes aux mécanismes de révision, quelles sont ces actions et décisions qui devraient y être soumises. Donc je n'empiète pas sur les résultats de ces discussions, mais voilà les questions qui se posent. Et là encore, si vous regardez les documents qui existent, il y a des suggestions qui montrent que tous ceux qui ont un intérêt dans les ccTLD devraient pouvoir avoir un mécanisme de révision permanent ou un panel de révision. Et d'autres rétorquent que ça n'est ouvert et applicable qu'aux ccTLD.

Et la deuxième question, particulièrement pertinente dans la ccNSO elle-même, et pour l'ICANN à l'avenir, est la suivante. Est-ce que c'est limité uniquement aux membres de la ccNSO, parce que de par leur appartenance à la ccNSO, ils sont d'accord avec ces politiques ou est-ce qu'il devrait y avoir un mécanisme de révision qui s'applique à tous les ccTLD.

CHRIS DISSPAIN:

Excusez-moi, je vous interromps, parce que je suis un peu perdu là.

Un exemple : est-ce que ce serait le type de choses que vous utiliseriez pour réviser une décision de ce que l'on appelait avant redélégation ou révocation maintenant, ou délégation ?

Donc, c'est ce que Jon Postel envisageait ? En tout cas, ce que ça deviendrait. C'est ce que Jon Postel envisageait en 1591 ?

BART BOSWINKEL: Oui. Si vous regardez le RFC 1591, vous verrez que ce qui est dit, c'est qu'il devrait y avoir « un comité de révision, un comité établi par l'IANA qui agirait comme panel de révision pour les cas où les parties seraient la communauté locale de l'Internet et qu'elles ne pourraient pas, ces parties-là, être d'accord ensemble. »

Ça, c'est un document de référence et c'est un point de vue sur la question.

CHRIS DISSPAIN: Oui, alors.

BART BOSWINKEL: Oui, ensuite, vous avez l'interprétation FOI, c'est le cadre, le groupe de travail sur le cadre d'interprétation. Ce groupe de travail sur le cadre d'interprétation pense qu'il est conforme au RFC 1591 et qu'il doit agir en tant qu'opérateur indépendant. Mais là encore, c'est une autre ampleur, un autre champ, d'autres acteurs et d'autres types de question qui doivent être traitées.

CHRIS DISSPAIN: Et ensuite, il y a le retrait. Ça, c'est l'autre partie. Et vous avez décidé de traiter cela comme un seul PDP ?

BART BOSWINKEL: Oui, ça, c'est la suggestion qui a été faite, qu'il y ait deux groupes de travail à l'intérieur. Donc le retrait... En fait, il n'y a pas de groupe de travail actuel sur le retrait. Ça, c'est le point de départ.

Et à l'époque en 2011, il a été recommandé à la communauté de commencer ce processus de développement de politiques. Mais en raison du travail sur le cadre d'interprétation, ça a été reporté. Il y a déjà des domaines de décision là qui pourraient être, qui pourraient faire l'objet de cette révision. Donc la raison pour laquelle il y a un seul PDP, c'est parce qu'il y a interdépendance entre elles.

Donc si vous en commencez une et vous commencez ensuite l'autre, il faut rouvrir la première.

CHRIS DISSPAIN: Oui, je comprends. Je me demande, et Nigel d'ailleurs, si tu veux venir et intervenir, n'hésite pas.

Donc clairement, ce PDP va être particulièrement important et intéressant pour le GAC.

Quelles sont les décisions ou les mesures prises par la ccNSO pour s'assurer qu'on ne se retrouve pas dans une situation où deux fois par an le GAC s'aperçoit qu'on n'a pas suffisamment de PDP ou qu'ils ne sont pas contents des résultats.

BART BOSWINKEL:

Alors, on a des mécanismes formels et informels. Les mécanismes formels sont les suivants. Le GAC sera informé de la date de lancement et on lui demandera son avis, son opinion, sur le rapport dès le début.

La deuxième partie, et c'est probablement la plus importante, c'est qu'on leur demandera vivement de participer aux groupes de travail et à ses travaux.

Et troisième élément, on prévoit que le groupe de travail puisse maintenir informer le GAC de l'avancée de ses travaux.

CHRIS DISSPAIN:

Donc le GAC va enregistrer certains, va connaître certains changements cette année en termes de direction, poste de direction. Donc est-ce que vous pensez que le Conseil d'administration pourrait vous aider d'une manière ou d'une

autre à ce niveau-là. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Si vous pensez qu'il y a des aspects spécifiques auxquels le GAC ne devrait pas participer ou si vous avez des problèmes, faites-le-nous savoir.

En fait, je pense que ça s'adressait plus à vous qu'à Bart.

Et aussi, je suppose que vous allez demander au SSAC de participer, parce qu'il va y avoir des questions liées à la sécurité et à la stabilité, n'est-ce pas ?

BART BOSWINKEL:

Oui. Si vous regardez les chartes élaborées par le groupe de rédaction, vous y verrez une liste des éléments liés au SSAC, à At-Large, au GAC, à la GNSO qui peuvent participer.

CHRIS DISSPAIN:

Merci. Parfait. Merci beaucoup, Bart. Et j'espère qu'avec cela les membres ont un aperçu clair, parce que c'est notre troisième PDP depuis la création de la ccNSO. Et le premier concernait la révision, notre propre révision.

Donc, c'est particulièrement important concernant le retrait des ccTLD, et le principal problème vis-à-vis des ccTLD, c'est justement la re-délégation ou révocation.

Sur ce, nous en sommes arrivés à la fin de notre réunion.
J'aimerais vous remercier et céder la parole à Katrina.

KATRINA SATAKI: Merci. Merci de votre invitation et de continuer à bien vouloir nous recevoir.

CHRIS DISSPAIN: Merci à tous.

[Applaudissements]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]